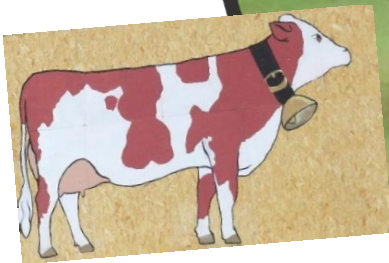


QUE VOUS DISENT LES ENFANTS DE LA CHAUMUSSE ?



BULLETIN MUNICIPAL



AU SOMMAIRE

Le Mot du Maire

Accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Forets

SNCF

PNR

Glissière de Sécurité

Elargissement de la gare

PLUi

Ecole / RPI

Salle polyvalente

Carte d'identité

PACS

INFOS

Centrales Villageoises

Aménagement Foncier

Vitesse Pont de Lemme

Enfouissement des lignes

Garderie La Foret des Lutins

Association Jura Danse

Recensement de la population

LE MOT DU MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année, je suis heureux de vous présenter ce bulletin municipal qui est l'occasion d'une courte rétrospective sur l'année qui se termine :

2017 : une année électorale

Nous avons voté cette année trois fois -ou plutôt deux- :

- D'abord les 24 avril et 07 mai pour élire Emmanuel MACRON à la présidence de la République,
- Ensuite les 11 et 18 juin pour réélire Marie Christine DALLOZ à son troisième mandat de députée,
- Enfin, le 24 Septembre, ce sont Sylvie VERMEILLET et Marie-Christine CHAUVIN qui ont été élues sénatrices. Il s'agissait d'un suffrage indirect, c'est à dire que seuls les grands électeurs -élus au sein des conseils municipaux- ont voté (David VIONNET nous a représenté à la Chaumusse)

2017 : Un sentiment d'insécurité

Malheureusement, ce sujet est récurrent et les médias s'en font régulièrement écho : Sentiment d'insécurité dans un climat social difficile, un manque de confiance dans nos institutions, des incivilités croissantes ; Sentiment d'insécurité dans ce contexte de terrorisme et d'attentats en France et plus globalement en Europe. Comment ne pas avoir quelques appréhensions quand nous, nos proches, nos enfants, participons à des manifestations, des concerts, des matchs... ?

Nous vivons dans l'inquiétude, les tragiques événements qui nous ont touchés ces dernières années nous font penser et dire que rien ne sera plus jamais comme avant, mais il faut vivre avec, et même si on y pense, il est important de ne pas céder à la panique.

2017 : Questionnements sur notre école

Depuis de nombreuses années, la fermeture de notre école est redoutée par les parents et par les élus. Des moyens ont été mis en œuvre pour la rendre plus attractive ; je pense à la « Forêt des Lutins » qui a permis aux parents de trouver une solution sur place pour la garde de leurs enfants et limiter ainsi la fonte des effectifs.

Quelles que soient les mesures engagées, l'inspection académique ne nous met la pression malheureusement que sur un point : seul le maintien de l'effectif peut sauver notre école !

Soyez assurés que nous sommes, nous élus, particulièrement sensibles à ce sujet, surtout après la perte de notre dernière industrie communale (CEMO).

2017 : Les chantiers communaux

La réfection de nos routes communales est quasiment terminée. L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la route de Saint-Pierre a pu débuter grâce aux subventions. Reste un aspect qui nous tient à cœur : l'aménagement d'une voie piétonnière pour la sécurité des usagers et qui est actuellement en cours de discussion avec le Conseil Départemental -sachant que cette route est une voie départementale et donc que la commune n'est pas décisionnaire dans ce projet-.

Concernant la carrière Famy-Goyard, le projet qui vous a été présenté dans le précédent bulletin suit son cours et l'enquête publique commencera dès le début de cette année.

Par ailleurs, les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente et de l'école sont pratiquement terminés (toilettes handicapés, rampe, barrière...).

Enfin je terminerai par la construction de notre nouvelle mairie qui, comme vous avez pu le constater, est en bonne voie. Grâce à des locaux de plain-pied, elle sera accessible à tous et nous espérons vous y accueillir dès cet été. Concernant les locaux de notre mairie actuelle, des discussions sont en cours quant à leur devenir.

Je vous souhaite maintenant une bonne lecture !



*Et, au nom du Conseil Municipal, tous mes Vœux se tournent naturellement vers vous,
Que cette nouvelle année vous soit heureuse,
Faites d'épanouissements personnels et professionnels*

Jean-Claude BAUDURET

Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation festive de début d'année, nous vous en remercions

ACCESSIBILITE...ERP...



Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Les conditions d'accès de ces établissements doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente et concernent :

- Les cheminements extérieurs ;
- Le stationnement des véhicules ;
- Les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments ;
- Les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments ;
- Les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public ;
- Les portes, les sas intérieurs et les sorties ;
- Les revêtements des sols et des parois ;
- Les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

Fort de ce constat, les conseillers se sont penchés sur ce dossier afin de répondre aux exigences de l'Etat concernant les 3 ERP communaux : La mairie, l'école et la salle polyvalente. Ils se sont appuyés sur les diagnostics réalisés en 2010 indiquant de nombreuses non-conformités dues à l'architecture des bâtiments.

Un architecte a été sélectionné et la proposition de rénover le bâtiment des pompiers pour une nouvelle mairie a été retenue.

L'opération totale pour les 2 bâtiments s'élève à 294 020 euros H.T. comprenant 11 lots, l'assainissement, le relevé topographique et les frais d'architecte. Les subventions suivantes ont été accordées :

- Etat : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux –DETR- pour 102 207 euros
- Conseil Départemental : Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes – ESTJ- pour le montant maximum à savoir 8 838 euros.
- Réserve parlementaire, Marie-Christine DALLOZ pour 7 000 euros.
- Le solde étant l'auto-financement communal déduction faite du fonds de compensation de la TVA.

MAIRIE



La mairie est en cours de construction avec :

- L'actuel local pompier transformé en salle de conseil et salle de réception.
- La démolition du local attenant servant de rangement à l'école afin de créer un accueil, un sanitaire, un secrétariat, une salle d'archives, un local rangement école et dessous un hangar communal.



ECOLE

Les travaux de l'école ont porté sur :

- La création de WC handicapés
- Le seuil d'entrée
- Le perron d'entrée et le garde-corps



FORET LA CHAUMUSSE



Pour l'année 2017, les recettes forestières se sont élevées à 55 403.27 euros HT réparties ainsi :

✚ Résineux	49 978.27 euros	pour 1110 m3 soit 45.01 euros le m3
✚ Feuillus	5 425 euros	pour 304 m3 soit 17.85 euros le m3

Le nombre d'affouagistes s'est porté à 16 et a rapporté à la commune 960 euros.

Des travaux sylvicoles et de nettoyage ont été effectués dans les parcelles 4 et 11 pour un montant de 10813.55 euros correspondant à 28.84 hectares de forêt. Il s'agit de dégagement, mise en lumière, nettoyage et dépressage des semis résineux. Pour les feuillus, intervention uniquement dans les brins de diamètre supérieur à 8 cm environ. Les limites de parcelles sont également nettoyées. L'agent conserve au maximum les essences sous-représentées et travaille dans le respect et le maintien de la biodiversité.

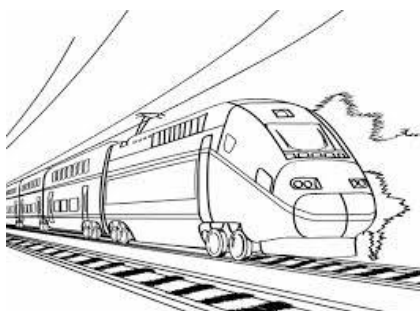
SNCF – Ligne Andelot-Saint Laurent 1890

Au début des années 1860, des Hauts-Jurassiens, désireux de sortir de leur isolement géographique, ont décidé de participer au financement d'une ligne de chemin de fer. La ligne a été construite par étapes, entre 1860 et 1912. Un premier tronçon d'Andelot à Champagnole fut inauguré en 1867, un second de Champagnole à Saint-Laurent en 1890, puis un troisième jusqu'à Morez, en 1899, où un beau défi technique fut relevé. Il fallait relier Morbier à Morez, distante de seulement 1.500 mètres mais située 125 mètres plus bas. Devant l'hésitation de la compagnie PLM, les Moréziens



participèrent au financement : 1 million de francs-or au kilomètre, le triple d'une voie ordinaire. Plus de 5 kilomètres de lignes dont 1.181 mètres de tunnels et 6 viaducs auront été nécessaires pour respecter une pente maximale de 3 %. Le tunnel des Frasses est une prouesse : creusé en fer à cheval, sa sortie est sous son entrée. Très esthétique, ce tronçon est classé monument historique. Les travaux de Morez à Saint-Claude, eux, ont débuté en 1905, et duré sept ans.

On ne peut que déplorer la suspension de l'exploitation de la section Oyonnax/Saint-Claude qui a pris fin le 10 décembre 2017, compte tenu de sa faible fréquentation et de l'importance des montants à engager.



GARE

Suite au passage de la nouvelle canalisation d'eau (travaux financés par le syndicat des eaux en 2016), longeant la route de la gare, le bord de route a été renforcé et goudronné courant été 2017 ce qui a permis un élargissement conséquent de la voirie.

La Chaumusse, tout comme ses voisines de la Grandvallière, est membre du **Parc naturel régional du Haut-Jura**. Plus qu'une zone géographique, ce **Syndicat Mixte trentenaire** a défini dans la charte 2010-2022 des orientations guidées par 3 vocations :

- Vocation 1 : un territoire construit, vivant et animé ensemble
- Vocation 2 : un territoire responsable de son environnement
- Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie.



En signant la **Charte** du « Pnr », les communes, communautés de communes, ville-portes, départements et régions deviennent adhérents à l'organisme de gestion. Ils sont représentés lors des comités syndicaux par des délégués qui votent les décisions majeures et orientations prédéfinies par des commissions thématiques et approuvées par le Bureau.

Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire de la Maison du Parc, chargée de mettre en œuvre la Charte, propose, anime et fait aboutir les actions engagées. Elle regroupe des compétences de haut niveau en matière d'environnement et de gestion de l'espace, d'aménagement, de développement économique et touristique, d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine, d'information et de sensibilisation du public.

Quelques exemples des actions qui seront menées en 2018

VOCATIONS	THEMATIQUES	EXEMPLES D'ACTIONS
Aménagement du territoire	Urbanisme	Elaboration de 3 PLUi dont celui de la Grandvallière Elaboration d'un Mode d'Occupation du Sol
	Transition énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics Service Energétique aux Particuliers
	Architecture-patrimoine bâti	Outil de sensibilisation à l'éco-rénovation Mise en place de chantier école sur bâti ancien
	Mobilité	Pérennisation du co-voiturage
	Paysage	Observatoires dép. et régionaux de la consommation foncière
Préservation et valorisation des ressources	Filières et produits agricoles	Création d'un atelier collectif de transformation
	Eau, rivières et milieux humides	Travaux de continuité écologique Travaux / seuils de la Lemme
	Milieux naturels et biodiversité	Gestion des espèces invasives / Rivières sauvages Suivi des Espaces Naturels Sensibles
	Forêt et filière bois	Accompagnement des projets de construction en bois local Observatoire Bois et changement climatique
Vie économique et sociale	Innovation sociale et économique	Lancement de la marque Valeurs Parc
	Culture, éducation au territoire	Animations Pédagogiques sur le Territoire Valorisation des territoires sonores
	Eco-tourisme et activités de pleine nature	Circuits de valorisation Accompagnement à la structuration d'une filière Lacs, Rivières, Cascades



PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA



Cette liste est loin d'être exhaustive. Vous trouverez plus d'informations sur le site www.parc-haut-jura.fr

Après le classement des terres et la consultation des propriétaires, le travail actuel du géomètre est de regrouper au mieux les parcelles de chacun. Un nouveau projet parcellaire et une mise au point du programme de travaux connexes sont élaborés.

A l'issue de cette phase, une enquête publique sera menée avant la clôture de l'opération d'aménagement foncier par le conseil départemental.

Au niveau communal, les conseillers ont décidé de conserver leurs chemins ruraux et ne sont pas favorables à la création d'une association foncière pour leur gestion.



PONT DE LEMME

Le hameau du Pont de Lemme a été aménagé afin d'en réduire la vitesse. Compte tenu qu'il s'agit d'une route nationale, les démarches ont été assez

longues. Nous pouvons maintenant nous féliciter d'avoir une circulation limitée à 70 km/heure ainsi qu'un radar pédagogique dans le sens St Laurent-Champagnole visant ainsi à réduire la vitesse excessive constatée par les habitants.

ROUTE DES RAVIERES

La chaussée de la route des Ravières a été fragilisée et déstabilisée au printemps par l'arrachage d'une haie en partie sur propriété privée et en partie sur le bord de route communale, sans respect des bornes présentes. Afin de sécuriser la circulation dans ce virage qui peut s'avérer dangereux, les conseillers ont sollicité une entreprise pour l'installation d'une glissière de sécurité.



PLUi : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Les 10 communes de La Grandvallière disposent de modalités différentes en matière d'urbanisme ; certaines ont un document d'urbanisme tel que le PLU (Plan Local d'urbanisme), le POS (Plan d'Occupation des Sols) ou la carte communale et certaines n'en n'ont pas et dépendent directement du RNU (Règlement National d'Urbanisme). C'est dans une démarche d'harmonisation du territoire et de définitions de règles communes que R. De Jacquelot, agent urbaniste, a été recruté par la communauté de communes. Il est venu en mairie, présenter les éléments inhérents à l'élaboration du PLUi de la Grandvallière, les échéances ainsi que les propositions de travail.

Le PLUi permet un projet d'aménagement du territoire plus crédible et pérenne ainsi que la complémentarité entre les communes. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme de chaque commune de la communauté de commune.

Des réunions de travail se feront sous forme d'un comité de pilotage (COPIL), en présence du bureau communautaire et des Maires. Le rôle de chaque COPIL est la présentation d'une thématique. Cela inclut le débat des scénarii envisagés, et une prise de décision politique actant des enjeux et des orientations, en fonction de la thématique présentée.

Ce comité a une portée technique et politique. Il se réunira en moyenne toutes les 3 semaines. Les thématiques suivantes ont déjà été abordées : démographie et population, emploi et économie, équipements et services, tourisme.

Ces sujets vont permettre de dresser un diagnostic du territoire qui servira à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD). Des consultations particulières obligatoires seront demandées.

S'en suivra un débat sur le PADD en conseil communautaire et conseils municipaux avant la phase finale qui sera la définition du zonage et des prescriptions réglementaires associées.

Ce projet sera soumis à enquête publique avant son approbation définitive.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Une première tranche d'enfouissement et de rénovation de l'éclairage public a déjà été réalisée sur la Route des Chauvettes en 2016.

Une deuxième tranche en 2017 (en cours, sur crédits restants) et 2018 est prévue le long de la Route de Saint-Pierre et dans le quartier de l'Ecole.



Ces travaux consistent à renforcer le réseau électrique en remplaçant les lignes « 5 fils » qui traversent les champs par des lignes enterrées et à réorganiser le réseau en fonction de la proximité des transformateurs. A cette occasion les lignes téléphoniques sont également enfouies de même que l'éclairage public.

Ainsi :

- Les travaux sont en cours entre le n°10 et le n°16 Route de St Pierre : jusqu'à la voie ferrée, les lignes sont déjà enterrées et les raccordements seront réalisés dès que la météo le permettra. Le n°23 est raccordé au transformateur de l'Alouette. Certaines lignes (fils torsadés) ne répondent pas aux critères pour que leur enfouissement soit pris en charge dans le cadre du renforcement.

Il faut noter que les travaux ne peuvent pas traverser la voie ferrée et doivent se faire de part et d'autre.

- En 2018, les travaux se poursuivront entre le n°8 Route de Saint-Pierre et le n°23 Route Genève.
- Viendra ensuite la dépose des anciennes lignes.

	Poste école 2018	Poste Grand Clos 2017
Montant (électricité, téléphonie, éclairage)	149 075.84	75 909.50
Renforcement électrique (pris en charge par EDF)	92 280.11	48 631.53
Subvention SIDEC	26 254.42	13 882.71
Reste à la charge de la commune	30 541.31 €	13 395.26

Le réseau sera ainsi moins fragile et cela permettra la suppression d'une partie des poteaux électriques qui défigurent notre commune.

CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAIQUES

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a lancé sur notre territoire un appel à manifestation d'intérêt pour la création de Centrales villageoises photovoltaïques dans les communes et communautés de communes.

La collectivité de notre territoire est activement engagée dans la mise en œuvre de la transition énergétique à travers le Plan Climat Energie Territorial et les démarches "Territoires à énergie positive".

Suite aux réunions publiques d'informations et aux études de faisabilité menées par le Parc naturel régional du Haut-Jura, le projet de centrales villageoises se concrétise par la recherche des toits les plus favorables et la création prochaine d'une société.



Les CENTRALES VILLAGEOISES, C'est quoi ?

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui visent à développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

Les projets qui sont développés, respectent le paysage et le patrimoine. Ils génèrent des retombées économiques locales. Ces centrales visent à utiliser judicieusement nos toits de maisons ou de bâtiments publics, pour produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, qui sera revendue par la Société locale. L'objectif est aussi de pouvoir réinjecter une part des recettes dans de nouveaux projets.

Il est possible de s'engager de plusieurs façons : en prenant des parts dans la future société et/ou en proposant une partie de son toit pour des panneaux photovoltaïques.

Les centrales villageoises constituent une réelle opportunité d'être pleinement acteur du développement durable local et de participer à la transition énergétique.

ECOLE -RPI

Marie Marchal est la nouvelle institutrice de l'école maternelle à La Chaumusse.



65 enfants sont scolarisés sur le RPI cette année selon la répartition suivante :

LA CHAUMUSSE				SAINT PIERRE		SAINT PIERRE		
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2	8	6	4	6	16	6	8	9



MATERNELLES

Spectacle « Zoom Dada » le 30 mars
Natation à Morez en mars
Projet ski de fond, luge
Projet potager

CP CE1

Spectacle 27 avril
Natation à Morbier en mars
Projet ski alpin / ski de fond
Carrés potagers et mini serres, gîtes à insectes
Projet classe de découverte

CE2 CM1 CM2

4 Animations maison de la réserve à Remoray
Espace des Mondes Polaires
Spectacle 15 décembre
Projet danses orientales
Natation à Morbier en mars
Projet ski alpin / ski de fond
Carrés potagers et mini serres, gîtes à insectes
Projet classe de découverte

LA FORET DES LUTINS

Depuis la rentrée de septembre, Ludivine FOLSTICH habitante de La Chaumusse est l'animatrice en charge de la garderie gérée par l'association de parents d'élèves « La Forêt des Lutins ». Elle est assistée, lorsque le nombre d'enfants le requiert, par Mélanie LAMBERT, également habitante de La Chaumusse.

Voici la présentation faite par Ludivine de son travail :

La garderie de la forêt des lutins accueille environ 15 enfants chaque jour.

Le matin, les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire ou une petite activité est proposée.

Chaque après-midi, une nouvelle activité est proposée aux enfants. Nous réalisons de nombreuses activités manuelles avec des objets de récupération rapportés par les parents.

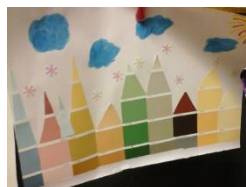
Les jours de beau temps, nous occupons la cour de l'école pour y faire le goûter et se détendre avec des jeux en plein air : petites voitures, foot, jeux de cartes, corde à sauter, marelle, dessin, ..., de la musique douce est également proposée pour un moment de détente.

Une fois par semaine, un enfant est invité à réfléchir à une activité pour la semaine suivante qu'il prépare à la maison et qu'il dirigera devant son groupe de camarades.

A chaque fête (Halloween, Noël, ...), trois ateliers de préparation de décoration sont proposés sur trois semaines avec l'aide de ma collègue Mélanie Lambert.

Grâce à ces ateliers, nous arrivons à augmenter la fréquentation de la garderie ce qui est une très bonne chose afin d'assurer sa pérennité pour les prochaines années. Il est important que nos enfants puissent continuer de disposer de ce service à proximité de leur domicile.

Ludivine FOLSTICH, Animatrice de la garderie



SALLE POLYVALENTE

La révision des contrats d'électricité en 2016 a permis une économie non négligeable d'environ 1 500 euros pour l'année.

En ce qui concerne la location, de nouveaux tarifs ont été votés :

1/ LOCATION WEEK-END

	Personnes domiciliées, sociétés ou association ayant leur siège social et leur activité dans la commune	Association dont le siège est situé dans une commune de la Grandvallière	Autre
Grande salle avec cuisine	300	500	750
Petite salle avec cuisine	100	150	300
Grande salle sans cuisine	200	300	450
Petite salle sans cuisine	50	100	150

Du 01/04/ au 31/10 : forfait électricité de 55 euros pour la grande salle et 23 euros pour la petite salle

Du 01/11 au 31/03 : les locataires acquittent leur consommation réelle d'électricité calculée d'après les relevés de compteurs effectués selon les tarifs en vigueur.

2/ LOCATION UNE JOURNEE SEMAINE

	Personnes domiciliées, sociétés ou association ayant leur siège social et leur activité dans la commune	Association dont le siège est situé dans une commune de la Grandvallière	Autre
Grande salle avec cuisine	100	200	350
Petite salle avec cuisine	60	100	150
Grande salle sans cuisine	75	150	250
Petite salle sans cuisine	40	75	100

Électricité : les locataires acquittent leur consommation réelle d'électricité calculée d'après les relevés de compteurs effectués selon les tarifs en vigueur.

3/ LOCATION HEURE

	Association sportive : entraînement en semaine
Grande salle	2 € de l'heure
Électricité	Forfait de 15 euros par jour

ACCESSIBILITE

Afin de mettre en conformité le bâtiment avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il convient d'aménager les toilettes en abaissant les lavabos. Ces travaux seront réalisés en 2018.

ASSOCIATION JURADANSE

Jura Danse est une association regroupant près de 100 adhérents, dont le Président est monsieur Daniel GUICHARDAN. Elle propose différents styles de danse les lundis et jeudis soir à la salle polyvalente de La Chaumusse.

Pour toute information complémentaire : <http://www.juradanse.fr>

Le lundi soir, Sonia Marza donne des cours de zumba et de renfort musculaire

- De 17h à 18h, zumba pour les enfants de 6 à 10 ans
- De 18h à 19h, zumba pour les adolescents de 11 à 15 ans
- De 19h à 20h, renforcement musculaire
- De 20h à 20h45, zumba pour les adultes
- De 21h00 à 22h00, danse de salon par D. Guichardan

Le jeudi soir, Isabelle Delval dispense des cours de danse et de bollywood

- De 17h15 à 18h, danse pour les enfants de 3 à 5 ans
- De 18h à 18h45, danse pour les enfants de 6 à 10 ans
- De 19h à 20h, danse pour les adolescents de 11 à 15 ans
- De 20h à 21h, bollywood
- De 21h00 à 22h00, danse de salon par D. Guichardan



CARTE NATIONALE D'IDENTITE



La réforme des préfectures intitulée Plan Préfecture Nouvelle Génération s'appuie sur la numérisation et les

téléprocédures pour modifier les conditions de délivrances des titres réglementaires par les préfectures.

Les nouvelles modalités de recueil des demandes de carte nationales d'identité via le recours à la biométrie correspondent avant tout à la volonté d'accroître le niveau de sécurisation de ces titres en luttant encore plus efficacement contre leur contrefaçon et leur falsification.

Depuis le 20 mars 2017, vous pouvez effectuer votre demande de Carte Nationale d'Identité partout sur le territoire dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur.

Les communes équipées dans le Jura sont : Arbois, Arinthod, Bletterans, Champagnole, Chaussin, Clairvaux les lacs, Dole, Lons le Saunier, Moirans en Montagne, Morez, Orchamps, Orgelet, Saint-Amour, Saint-Claude. Il convient de prendre RDV auprès d'une de ces communes pour le dépôt de la demande.

Service d'aide à la pré-demande : Vous pouvez effectuer une pré-demande de Carte Nationale d'Identité sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou venir en mairie de La Chaumusse afin d'être accompagné dans cette démarche. Vous n'aurez ainsi plus qu'à noter votre numéro de pré-demande et vous rendre dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires.

ZOOM SUR L'ETAT CIVIL A LA CHAUMUSSE EN 2017

NAISSANCES

Jade FONTAINE le 16 mars 2017
Chloé SELLIER le 10 avril 2017
Lisa AINS le 6 juin 2017

DECES

Félix CONCLOIS
le 01 janvier 2017
Gaston MONNERET
le 17 octobre 2017

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

A LA CHAUMUSSE

DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Pour cette année 2018, l'agent recenseur sera Madame VIGNERON Louise, tenue au secret professionnel ; elle passera chez chacun d'entre vous. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.



LE PACS, C'EST LES NOUVELLES FIANÇAILLES



Antiromantique, le Pacs ? Pas du tout. Il est même devenu le mode de déclaration officiel des amoureux du XXI^e siècle. Et, souvent, la première marche vers l'autel...

A compter du 1^{er} novembre 2017 (article 114, IV de la loi justice du XXI^e siècle), la gestion des PACS est assurée par les officiers de l'état civil (en mairie) aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance. La compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié.

Pour y voir plus clair, les principaux droits, devoirs et effets sur le couple du mariage et du pacs :

	MARIAGE	PACS
Vie commune et devoir	Les époux et partenaires s'engagent à une vie commune. – Ils s'apportent une aide matérielle et une assistance réciproque en cas de difficultés. – Le mariage impose un devoir de fidélité.	
Nom d'usage	Chaque époux peut porter, à titre d'usage, le nom de son conjoint.	Le Pacs n'a aucun effet sur le nom que chacun conserve.
Filiation 	Il existe une présomption de paternité : l'enfant conçu ou né pendant le mariage est présumé avoir pour père le mari de la mère. Le couple peut adopter ensemble. Chaque époux peut adopter l'enfant de son conjoint.	Il n'existe pas de présomption de paternité à l'égard du partenaire de la mère : il doit reconnaître l'enfant pour établir sa filiation paternelle. Les partenaires n'ont pas la possibilité de recourir conjointement à l'adoption.
Nationalité	Le mariage n'exerce aucun effet immédiat sur la nationalité. L'époux étranger peut acquérir la nationalité française par déclaration, sous certaines conditions.	Le Pacs n'exerce aucun effet sur la nationalité.
Patrimoine 	S'ils n'ont pas explicitement choisi leur régime matrimonial, les biens des époux relèvent du régime de la communauté réduite aux acquêts : un bien dont un époux avait la propriété avant le mariage lui appartient. Les biens acquis pendant le mariage, les revenus liés au bien d'un époux (un loyer par exemple) et les gains et salaires sont communs. Les époux peuvent choisir un contrat de mariage parmi les différents régimes existants : séparation des biens, communauté universelle, participation aux acquêts.	S'ils n'ont pas conclu de convention de Pacs spécifique, les biens des partenaires sont soumis au régime de la séparation des biens : chaque partenaire reste propriétaire des biens qu'il a acquis avant et pendant le Pacs. Les partenaires peuvent conclure une convention de Pacs spécifique et choisir de soumettre à l'indivision les biens qu'ils acquièrent ensemble ou séparément.
Charges et dettes	Les époux et partenaires contribuent aux charges liées au mariage et au Pacs. – Ils sont tenus solidairement à l'égard des tiers des dettes contractées pour les besoins de la vie courante, à l'exception de certains achats à crédit, emprunts et dépenses manifestement excessives. Le mariage inclut les dettes contractées pour l'éducation des enfants.	
Succession 	Pour le conjoint survivant : la loi a créé des droits pour le conjoint qui est un héritier depuis la loi de 2006 (article 757-1 du code civil).	Pour le partenaire de PACS survivant , cette loi ne s'applique pas : Le partenaire de PACS survivant bénéficie de la jouissance temporaire du logement commun pendant un an , mais, il n'y a aucune vocation successorale sans disposition testamentaire. Le partenaire de PACS survivant ne pourra hériter que si une disposition testamentaire le prévoit par acte notarié ou autre.
Fiscalité	Les époux et partenaires font une déclaration commune pour l'impôt sur les revenus : ils peuvent opter pour une imposition distincte l'année de conclusion du mariage ou du Pacs. Ils sont solidairement tenus au paiement de la taxe d'habitation lorsqu'ils vivent sous le même toit.	
Travail	Le conjoint ou le partenaire d'un chef d'entreprise peut obtenir le statut de collaborateur, salarié ou associé. – La conclusion d'un mariage ou d'un Pacs, le décès d'un des époux ou partenaires, ouvrent droit à des congés rémunérés. – Des dispositions sont prévues pour les fonctionnaires séparés pour des raisons professionnelles.	
Droits sociaux	Un conjoint ou partenaire qui ne peut bénéficier de la qualité d'assuré social a le droit d'être affilié à la sécurité sociale de son conjoint ou partenaire. – Le conjoint ou partenaire bénéficie prioritairement et sans aucune condition du capital décès de son conjoint ou partenaire dû au titre du régime général de la sécurité sociale. – Le mariage comme le Pacs modifie l'assiette des revenus : les revenus sont cumulés pour calculer les droits aux prestations sociales et familiales.	
Logement	Le conjoint est réputé cotitulaire du bail sur le logement familial, quel que soit le régime matrimonial choisi et même si le bail a été conclu avant le mariage.	Le partenaire n'est réputé cotitulaire du bail sur le logement familial que si les partenaires en font ensemble la demande.

La Garantie jeunes en quelques mots

Afin d'apporter une réponse spécifique aux jeunes particulièrement touchés par la crise du marché de l'emploi, la Garantie jeunes est en place sur l'ensemble du territoire français depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui sont sans emploi, sans formation et pas scolarisés, en situation de précarité (notion qui n'est pas uniquement financière : sont prises en compte par exemple les situations de rupture familiale).

Il s'agit d'un contrat d'engagements d'une durée de douze mois, entre un jeune en capacité de travailler et une mission locale. L'emploi est la priorité du dispositif. Dès le tout début de l'engagement (entre la quatrième et la huitième semaine), les jeunes vont commencer à tester et multiplier les expériences professionnelles.

L'accompagnement est intensif et spécifique. Il est ciblé sur la valorisation des compétences et aptitudes du jeune et la mise en relation directe avec les employeurs. La spécificité de l'intervention des missions locales repose sur l'accompagnement global c'est-à-dire que les conseillers interviennent sur l'ensemble des champs qui peuvent constituer un frein à l'emploi : la santé, la formation, le savoir-être, etc.

Afin de faciliter le déroulement du parcours en Garantie jeunes et l'accès à l'autonomie (en matière de mobilité, logement, etc.), le jeune dispose d'une garantie de ressources (470.95€ par mois). Cette allocation n'est pas prise en compte pour le calcul des prestations sociales (RSA, etc.). Les revenus tirés des activités exercées par le jeune sont à déclarer et entraînent la dégressivité de l'allocation Garantie jeunes à partir de 300€ nets de ressources perçues.

Mission locale Sud Jura Siège : Lons-le-Saunier, 1000 rue des Gentianes / Antennes : Saint Claude, Morez, Champagnole / Permanences : Arinthod, Beaufort, Orgelet, Saint-Amour

Référent Garantie jeunes : Stéphane GAUTHIER 03.84.86.09.60. s.gauthier@ejfc.org

Mission locale Dole/Revermont Siège : Dole, 24 place Nationale / Antenne : Mouchard / Permanences : Montmirey-la-Ville, Dampierre, Salins-les-Bains, Arbois, Poligny, Ounans, Chaussin, Les Mesnils Pasteur

Référentes Garantie jeunes : Martine MIGUEL DE LA TORRE et Nadine BERTHET 03.84.72.53.18. espacejeunes.dole@ejfc.org

Offerte par la commune aux jeunes de 6 à 18 ans

Jura easy GO

2€ le trajet

le transport à la demande

Mon transport liberté !

Le transport à la demande, c'est un transport collectif.

Un conducteur vient vous chercher tout près de chez vous, vous emmène dans la commune centre de votre communauté de communes pour vos courses, loisirs, rendez-vous et vous raccompagne à votre point de départ.

Comment ça marche ?

- 1 Réservez votre trajet
Au plus tard la veille du déplacement - avant midi pour le lendemain - le vendredi avant midi pour le lundi
- 2 Tenez-vous prêt
à l'arrêt le plus proche de votre domicile

Documentation disponible dans les lieux publics de votre commune

Région Bourgogne Franche-Comté

Renseignements Boutiques Jura

0 809 400 113
www.jurago.fr

PREFECTURE DU JURA

8, rue de la Préfecture – 39030 Lons le Saunier

De 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30 Tél : 03-84-86-84-00

DDT - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

22, rue Gédéon David – 39300 Champagnole Tél : 03-84-53-09-40

TRESOR PUBLIC

6, rue de l'industrie – 39400 Morez Tel : 03-84-33-07-37

CENTRE DES IMPOTS

7T, rue Reybert – 39200 Saint-Claude Tel : 03-84-41-52-00

DECHETTERIE DE LA SAVINE

Col de la Savine – 39400 Morbier Tel : 03-84-33-41-61
Ouverture du lundi au samedi de 8h15-12h45 et 13h15-17h00

Mairie de La Chaumusse

26, route de Genève

39150 LA CHAUMUSSE

Tél : 03-84-60-80-28

Mail : mairie.lachaumusse@wanadoo.fr

Permanences : lundi de 17h00 à 19h00

Mardi et Vendredi de 8h30 à 11h30

